

# Qualité et données géographiques

# 6ème journée nationale de la recherche géographique

Par le biais de sa Commission Permanente de la Recherche Géographique (CPRG), le CNIG (Conseil National de l'Information Géographique), organisait le 31 mai 1994 à Montpellier sa 6ème journée nationale sur le thème "Qualité et données géographiques".

Les interventions étaient structurées en trois chapitres :

1. Etat des lieux : recherche et qualité.
2. Le point de vue des industriels.
3. Le point de vue des prestataires et utilisateurs spécialisés.

Le président de la CPRG, A. Luxo, tirait les conclusions dans son allocution de clôture :

*La conclusion générale de cette sixième journée nationale de la recherche géographique me paraît claire. L'accord est unanime sur l'importance et l'actualité du choix du thème de la qualité des données géographiques. Les exposés fort intéressants et les débats très animés ont montré cependant la complexité de l'exigence qualité et les efforts actuels et ceux encore à consacrer à la recherche, aux études et aux applications du concept de qualité et aux échanges sur ces sujets. La qualité c'est l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés ou implicites, c'est donc un élément essentiel de la relation offre-demande. Cette relation a des caractéristiques très particulières dans le cas des données géographiques par rapport au cas des produits industriels par exemple (notion zéro par défaut). L'échange de données sous forme numérique renforce l'exigence de qualité dans cette relation. La première préoccupation dans la recherche de qualité est donc la connaissance des besoins fondée sur les conditions particulières du produit et du marché (comme aux USA et au Royaume Uni).*

*Différents auteurs ont bien montré la double procédure d'assurance et de contrôle de qualité : l'assurance de qualité consiste à bien définir ce que l'on doit faire et à vérifier que des acteurs compétents ont fait ce que l'on avait défini (normes ISO 9000) ; le contrôle de qualité consiste à comparer les caractéristiques des données obtenues aux caractéristiques spécifiques.*

*Les auteurs ont soigneusement analysés les types de qualité et les types d'erreur ainsi que les problèmes de responsabilité qui en résultent.*

*La sensibilisation préalable aux exigences de qualité est bien reconnue par plusieurs auteurs comme, encore en amont, la formation des acteurs aussi bien producteurs qu'utilisateurs. De même la communication entre les organismes de recherche, de production, de services, les industriels et les utilisateurs et la diffusion des résultats d'études et d'expériences sont des conditions essentielles de qualité. Il a été proposé que le groupe de travail de la CPRG sur la qualité soit orienté sur ces préoccupations. L'utilisateur doit bien être informé par le producteur et le diffuseur de données des conditions de précision et des limites d'utilisation de ces données dans le temps et dans l'espace. Cela permet à la fois de mieux assurer la qualité et assigner les responsabilités. Plusieurs auteurs ont bien insisté sur cette exigence. Les conditions de la qualité deviennent beaucoup plus difficiles à formuler et à évaluer lorsque les données sont obtenues par combinaison des éléments de sources diverses.*

*Les rapports contractuels dans la relation offre-demande doivent donc contenir les spécifications sur ces conditions et ces limites et être adaptés aux différents cas : produits standards ou prestations sur mesure. Les conditions économiques des prestations doivent être abordées : tarifs et droits d'usage ainsi que les aspects juridiques, notamment ceux relatifs à la responsabilité civile. Les discussions de la table ronde ont porté sur l'intérêt économique de la qualité, du "nominal" et son niveau à terme. Le niveau de qualité et son coût sont-ils fixés par les utilisateurs ou les producteurs des données pour le long terme ou pour le court terme ?*

*Les problèmes de qualité des données géographiques ne sont pas tous résolus, il faut donc poursuivre les recherches, les études, les expériences et les échanges sur ces problèmes. Naturellement il y a là matière à contribution du Conseil National de l'Information Géographique sous l'impulsion des parties intéressées dont vous êtes, Mesdames et Messieurs, les éminents représentants.*